

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DRH/22-09-2022/Q14

Date de convocation : 16 Septembre 2022

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. BALEDENT Matthieu, M. HISBERGUE Antoine (à partir de la Question 5), M. ROUSSEAU Jérémy, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :

M. BONIFACE Didier : procuration à M. POULAIN Bernard
M. RIQUET Alain : procuration à M. MARIN Yves
Mme DAUCHET Martine : procuration à Mme THUILLEZ Martine
M. DEVIENNE Marc : procuration à M. CHMIELEWSKI Dominique
M. DECALION Ismaël : procuration à M. BRICOUT Frédéric
Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie
Mme MATON Audrey : procuration à Mme PLUCHART Claudine
Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme CHATELAIN Nathalie
M. BRULANT Damien : procuration à M. ROUSSEAU Jérémy

Membre absent :

M. HISBERGUE Antoine (jusqu'à la Question 4),

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE
POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

Madame Agnès BERANGER, Adjointe au Maire, expose :

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215901398-19700101-DEL220922_Q14-DE

Vu le décret n° 2022-586 du 20/04/2022 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique modifiant l'article 8 du décret n° 85-1148 du 24/10/1985

Madame BERANGER informe le Conseil Municipal qu'afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité et notamment d'importants chantiers de peinture repris en régie au sein des bâtiments communaux, il convient de recruter un agent contractuel pour une durée de 3 mois pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité.

Madame BERANGER propose la création :

- à compter du 1er octobre 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 352 du grade de recrutement.

Madame BERANGER demande donc au Conseil :

- d'autoriser la création de cet emploi non permanent
- d'autoriser la rémunération de l'agent aux conditions exposées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours – Chapitre 012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

23 SEP. 2022



Le Maire,

Frédéric BRICOUT